



REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB DE BOXE ANGLAISE

« BOXING CLUB MONTPELLIERAIN »

Le Club vous souhaite la bienvenue et vous demande de prendre connaissance du règlement avant de remplir les documents attestant de votre inscription.

Si vous avez des questions de titre personnel ou sportif n'hésitez pas à nous les poser.

Nous sommes là pour répondre à vos attentes dans la mesure du possible. Toute vie au sein du Club comporte des droits et des devoirs de la part des personnes qui y adhèrent.

Pour un bon fonctionnement du Club, une bonne ambiance en son sein et le respect de tous, nous rappelons à nos licenciés qu'il convient d'observer les quelques règles suivantes :

- *Assiduité aux cours et respect des horaires*
- *Respect des règles d'hygiène et de bon ordre*
- *Manifester un « bon état d'esprit » au vestiaire et dans la salle*
- *Respecter les locaux sportifs et le matériel*

I – Un matériel minimum demandé :

Gants de boxe anglaise, corde à sauter, bandes ou mitaines, protège-dents obligatoire, coquilles (si boxe amateur), casque

Ces protections sont obligatoires.

II – L'adhésion :

Le coût de l'inscription pour la saison est de :

- 180 Euros pour les adultes
- 180 Euros pour les enfants à partir de 9 ans avec tarif dégressif pour la fratrie du même foyer.
- 190 Euros pour les amateurs

Ces cotisations comprennent :

- L'affiliation à la Fédération Française de Boxe Anglaise
- L'assurance des licenciés
- La cotisation du membre adhérent
- La somme de 15€ sera prise en charge par le Club en raison de la COVID-19 pour les renouvellements avant le 30 septembre 2020
- Le club est partenaire de « la carte passerelle », labellisé « Sentez-vous sport » par le CNOSF.

III – Documents indispensables lors de l'inscription :

- Le dossier d'inscription correctement rempli ainsi que l'attestation pour les mineurs
- 1 photos d'identité pour les nouveaux licenciés
- Photocopie de la carte identité ou passeport pour les nouveaux licenciés amateurs
- Le certificat médical tamponné dans le dossier d'inscription
- Le présent règlement signé par le mineur et son parent
- Le paiement de la cotisation pour la saison (possibilité en plusieurs fois, nous consulter)

Toute cotisation encaissée n'est pas remboursable sauf sur certificat médical ; Toute personne n'ayant pas un dossier complet au –delà du 3^{ème} entraînement (sauf certificat médical sous 10 jours), ne pourra pratiquer la discipline au sein du Club.

Article 1

La présence des parents lors des entraînements des enfants n'est pas acceptée. Toutefois, elle pourra être tolérée pour la Boxe éducative d'assaut à condition que ceux-ci restent très discrets selon l'appréciation des entraîneurs. La vacance d'un cours à l'autre devra faire l'objet d'une demande auprès du coach et validée par le bureau pouvant entraîner un surcoût de licence.

Article 2

Pour le paiement des cotisations, le Club accepte les chèques ANCV Vacances et Sport. Le paiement des cotisations peut être échelonné à la condition de déposer les chèques à l'ordre du Club dès l'inscription. De même nous pouvons convenir de virements automatiques (justificatifs bancaires à joindre). Les retraits se feront alors selon votre convenance.

Article 3

Certificats médicaux obligatoires autorisant la pratique de la Boxe anglaise au plus tard 10 jours après l'inscription. Pour les compétiteurs :

- Dès le début de la saison, lors de l'inscription, ils devront prendre leurs dispositions pour l'obtention des certificats médicaux (médecin traitant et ophtalmologue). Attention pour les licenciés âgés de plus de 32 ans, des examens complémentaires sont demandés.
- Le respect du poids en cours de la saison est obligatoire sous peine de se voir disqualifier lors des Championnats. Il n'y a pas de contrôle de poids hors championnats mais il ne faut pas prendre plus de 3 kg.
- Etre obligatoirement présent à l'entraînement qui leur est dédié sous peine d'annulation de compétition.
- Tout entraînement des licenciés dans un autre club devra faire l'objet d'une information préalable auprès du coach.
- Se présenter aux compétitions avec la tenue du Club (t-shirt fourni)

Article 4

Dans les vestiaires, chacun est responsable de ses affaires. Le Club décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte d'objets et d'affaires personnelles.

Article 5

Les compétiteurs et tous les adhérents s'engagent à transmettre une bonne image de la discipline et du Club lors de entraînements et compétitions.

Tout comportement, attitude violente ou antisportive de toute nature sera sévèrement sanctionné par une exclusion définitive du Club.

Article 6

Le Club se décharge de toutes responsabilités des mineurs de moins de 18 ans avant et après les horaires d'entraînement.

Une participation active des parents est demandée, notamment pour les déplacements et le casse-croûte des enfants.

Article 7

Droit à l'image.

Des photos peuvent être prises pendant les entraînements et les compétitions.

Merci de nous faire part de votre refus de divulgation à l'inscription.

Article 8

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de force majeure (canicule, terrorisme, interdiction préfectorale, pandémie, etc....)

Nom :

Prénom :

Déclare avoir lu et accepte les conditions du règlement. Pour les enfants mineurs signature des parents et de l'enfant.

Le : A

Signature

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)